



DE2022\_1512\_08

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers  
en exercice : 30  
Présents : 24  
Pouvoirs : 2  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 heures 00,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

**Date de convocation : 09 décembre 2022**

### PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

### SUPPLEES :

### ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe DUCREUX

### POUVOIRS :

Monsieur Ludovic BOUTTET par Monsieur Frédéric BRUSQ  
Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Marie-Christine MURON

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

**OBJET : Avenant au contrat de reprise des cartonnets d'emballages, des cartons de la déchèterie et des briques alimentaires avec REVIPAC**

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_08-DE

Le contrat de reprise signé en option Filières avec REVIPAC en 2017 pour la reprise des cartonnettes d'emballages, des cartons de déchèterie et des briques alimentaires arrive à échéance le 31/12/2022.

Le Barème F signé avec CITEO étant prolongé d'un an, il y a lieu de prendre un avenant de prolongation d'un an également pour le contrat de reprise avec REVIPAC afin de garantir la poursuite des enlèvements et de recyclage des matériaux de standards PCNC et PCC ; soit du 01/01/2023 au 31/12/2023.

De plus, les conditions financières évoluent pour le flux PCC (5.03 - briques alimentaires), dont le prix de rachat minimum augmente de 10€/tonne à 13€/tonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCVAI,

Suite à l'exposé de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

**Article premier : Approuve** l'avenant de prolongation d'un an ci-annexé

**Article 2 : Autorise** le Président à signer ledit avenant

**Article 3 : Dit** que le contrat entre en vigueur du 01/01/2023 au 31/12/2023.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Georges BERNAT



A Saint Germain Laval, le 15 décembre 2022

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le : 16 12 22  
et de la publication le : 16 12 22*

Le Président,



RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
042-244200614-20221215-DE2022_1512_08-DE